



N°198

JANVIER 2010

LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

L'AVENIR DU SPORT ET DU MODELE FRANCAIS EN QUESTION

Je vais proposer au comité directeur du CDOS d'organiser une séance publique sur ce thème. Il lui appartiendra d'en fixer le contenu, la date et le lieu, le sujet étant d'une extrême importance et demande donc que l'on y réfléchisse bien, mais sans attendre.

La réforme territoriale qui devrait voir le jour après les élections régionales, ne peut que susciter de vives inquiétudes, au risque de se répéter, sur le modèle français dans son organisation. Au cœur du débat, on trouvera, bien entendu, le financement que la réforme impacte lourdement. Nous avons besoin de connaître avec exactitude les incidences sur nos associations qui ne sont pas préparées à de tels changements.

Je pense que nous devons, avec la plus grande sérénité, aborder ce sujet qui conditionne notre avenir. C'est la raison pour laquelle nous devrions demander au Conseil Général, son président et ses élus(es) de s'associer à ce colloque pour éclairer le débat.

Il ne s'agit donc pas d'une action de politique politicienne, mais celle d'un acte où le citoyen(ne)s que nous sommes, et plus particulièrement les dirigeants et dirigeantes que nous sommes aussi, puissent connaître le contenu précis de la réforme.

Le sport joue un rôle social et économique qui est largement reconnu, sans pour autant avoir été consulté par les députés et sénateurs en charge du vote de cette réforme. Les emplois des associations seront à terme menacés, il faut bien le dire, dans une période d'intense chômage *si l'on considère que les associations deviennent des entreprises, il conviendrait qu'elles puissent avoir des plans de financements en adéquation avec les ressources escomptées y compris les publiques.* Il me paraît donc légitime que le Val de Marne, comme du reste les autres départements, se mobilise rapidement pour obtenir des réponses aux questions qui se posent.

Nous avons des craintes, on a besoin de comprendre si elles sont ou non justifiées. Nous espérons donc que les élus(es) du département et même de la nation, pourront nous apporter une clarification nécessaire à notre engagement militant.

Nous sommes viscéralement attachés à ce que le sport soit accessible à chacune et chacun, quelle que soit sa condition, c'est une de nos grandes motivations. Celle-ci permet de par cette masse, l'émergence des champions et championnes de demain, entre autres, c'est notre modèle, on y tient !!

Est-ce à dire que nous serions hostiles à des réformes par simple corporatisme ?? Bien sûr que non !! On veut seulement comprendre ce qui se prépare !!

Cela me semble la moindre des choses et le plus naturel du monde, pour un bénévole entre les bénévoles que je suis et que nous sommes....

Directeur de la publication
Rédacteurs

Christian LOPES
Jacques CÉLÉRIER, Romain LEGRAND, Christian PLAT, Yves LEVERGER, Alain
CHALLANT, Christian GUYOT, Dominique VIERNE

Traitement et Documentation

Gérard CHARPENTIER, Nathalie LASSOUED, Jean-Claude RAOULX

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE

2, rue Tirard – 94000 CRETEIL

Tél. 01 48 99 10 07 – Fax 01 48 99 30 21 - e.mail cdos94@cdos94.org Site internet : www.cdos94.org

Mensuel gratuit – Tirage 1 200 exemplaires – n°ISSN 1761 4899

MISE EN CAUSE DE L'ARGENT DES VILLES CONSACRE AU SPORT PROFESSIONNEL

Dan un rapport rendu public le 10 décembre, la Cour des Comptes estime que les maires se préoccupent d'abord du "besoin de financement des sociétés sportives", sans se soucier des risques financiers qu'elles courent, ni des retombées à terme, économiques ou sociales »

Le rapport épingle une vingtaine de grandes villes et tout particulièrement Paris. La capitale consacra 9,5 millions d'euros en 2010 au "sport de haut niveau" chiffre élevé malgré une baisse de 1,4 millions dans le budget.

Le PSG est tout particulièrement visé ainsi que le Stade Français. Il est reproché au PSG de contribuer de manière marginale aux financements des missions d'animation en direction des écoles et des centres de loisirs de la ville. Cette mission est assurée, par délégation, par une fondation spécifique, dont le budget est financé majoritairement par l'Etat, la Région, le Conseil Général des Yvelines. La part du PSG est qualifiée de "niveau résiduel". Il en est de même pour le Stade Français "qui n'a mené aucune action pour les centres municipaux de la ville et les écoles municipales de sports".

Ces déclarations s'appuient sur les conclusions d'un rapport de la Chambre Régionale des comptes d'Ile de France.

Plus généralement le président de la Cour des Comptes, Philippe Seguin reproche aux villes incriminées, une aide importante au sport professionnel. Il ne comprend pas, par exemple : comment les clubs professionnels utilisent des enceintes sportives qui ne leur appartiennent pas, à des fins commerciales, et bénéficient en plus de subventions.

Ce sujet risque d'être encore plus d'actualité avec la réforme des collectivités territoriales. Le Président du CNOSF, Denis Masseglia, a déclaré (voir précédent numéro 197 du SCOOP) : « **à ressources égales les collectivités peuvent être tentées de privilégier leur communication. Donc financer ce qui brille. Cela m'inquiète. On parle beaucoup de solidarité entre sport amateur et professionnel. Mais le fossé qui les sépare se creuse** ». On peut dire que son analyse est des plus pertinentes au vu de ce rapport.

A la décharge de Paris, la municipalité parisienne a décidé dès 2008, de favoriser les pratiques du plus grand nombre, quel que soit son âge, sa situation sociale ou son quartier. La ville a mis en place un programme d'actions à destination des femmes, des séniors, des personnes en situation de handicap et des publics issus de quartiers défavorisés de la ville.

Il s'agit donc encore de trouver le juste équilibre, mais il ne semble pas que le mouvement sportif soit toujours bien consulté sur le sujet.

L'ARGENT DU SPORT QUI CACHE LA MISERE

Avec bien des peines, la Fédération Française de Football a fini par admettre que le sélectionneur de l'équipe de France avait gagné 862.000 euros pour la qualification de la France au mondial 2010... Dès lors on comprend mieux pourquoi Raymond Domenech n'avait jamais eu l'intention de démissionner, tu m'étonnes, avec un tel pactole au bout du premier parcours !!!! Dans le même temps on apprenait que chaque joueur sélectionné, même sur le banc de touche avait reçu 400.000 euros.

La facture s'allonge, puisqu'on a aussi découvert que Fabien Barthez apporte ses conseils et son expérience aux gardiens de notre équipe, mais ce n'est pas gratuit. A chaque rassemblement des internationaux à Clairefontaine où il est convié, il perçoit 7.000 euros de l'heure, révélation faite par le journal France Football à l'origine des révélations sur Raymond Doménech. Fabien Barthez aurait même adressé une note de taxi de 1.200 euros à la Fédération Française de Football.

Il est bien évident que lorsque l'on demande de préserver le financement du sport français, on a la réaction d'un public étonné qui nous renvoie à l'image d'un sport où il y a beaucoup d'argent qui circule. On a beaucoup de mal à mobiliser l'opinion publique qui ne cesse d'avoir des chiffres faramineux donnés par la presse. Pas assez d'argent dans le sport, non mais vous rigolez, nous dit-on !!!!

Le sport est une grande famille... mais il y a des enfants préférés et le sport de masse n'en fait pas partie, quant à la solidarité, c'est bien une chimère..... A qui la faute ??? La question est posée !!!!

LE FIGARO MAGAZINE SE PAYE SAMARANCH....

Le très controversé Juan Antonio Samaranch, ancien président du C.I.O. de 1980 à 2001 et toujours membre à l'âge de 90 ans, a fait l'objet de révélations très instructives dans le Figaro magazine du 21 novembre 2009.

Le personnage a toujours donné lieu à maintes suspensions. Rappelons qu'il a été Secrétaire d'Etat aux Sports sous Franco, et aussi Ambassadeur d'Espagne en URSS, pays avec lequel il a entretenu des liens assez étroits. On lui attribue des interventions au profit de pays ou d'instances politiques qui peuvent laisser perplexe.

Il est indéniable qu'il a été un habile diplomate, qui a connu des succès certains, et a aussi marqué l'histoire du C.I.O. dans le domaine du dopage où il se montra très laxiste. Barcelone en 1992, Pékin en 2008 et Sotchi en 2014 (jeux d'hiver) lui doivent leurs Jeux, contre toute attente.

Pourtant il connaîtra un échec, si l'on peut dire, lorsqu'il se mit en tête de faire entrer les jeux d'échec aux J.O. sous la pression de ses amis du bloc de l'Est. En 2001, les statuts de la fédération internationale sont mis en conformité avec les règles antidopage et antidrogue, tout est prêt, mais voilà, c'est l'année où il passe la main. Le nouveau président Jacques Rogge refuse tout net : "jamais un jeu de l'esprit ne sera au programme des Jeux" c'est l'échec et mat pour le marquis !!!

DOUILLET POINTE DEJA LE BOUT DE SON NEZ...

A peine élu député, notre champion se voit confier par le Président de la République, une mission sur la tenue des grandes compétitions sportives dans notre pays.

David Douillet devra faire un état des lieux, forces et faiblesses de la France par rapport à ses concurrents. Il aura la tâche de faire aussi des propositions qui permettent d'accueillir de grandes compétitions. On est dans la continuité des rapports de Bernard Laporte et des déclarations de Rama Yade.

Les premières propositions devront être faites au premier trimestre, diable il ne faudra pas perdre de temps. On peut se poser la question de l'utilité réelle de cette mission par rapport au travail déjà effectué sur ce sujet. Par exemple, Philippe Augier du Nouveau Centre s'était déjà vu confier une mission semblable, l'ex-maire de Deauville avait rendu son rapport à l'Elysée l'été dernier. Il préconisait la création d'une agence nationale des grands événements à vocation "entrepreneuriale" rassemblant les entreprises privées et les collectivités publiques. Le travail est donc tout prêt, sauf que les collectivités ont peut-être d'autres sujets de préoccupation, au même titre que les entreprises, crise économique oblige. Il faut donc revoir, sans doute, la copie.

Il n'en demeure pas moins que cette mission risque encore d'accréditer un peu plus, la rumeur de départ de Rama Yade après les régionales. Le successeur semble donc tout trouvé en cas de remaniement ministériel....

ECO-CONTRIBUTION

Les associations sont concernées à compter du 1er Janvier 2010, qu'elles soient utilisatrices ou distributrices de papier. Il s'agit d'une contribution financière calculée en fonction du tonnage de papier émis annuellement.

Si vous utilisez moins de 500 Kg annuellement, vous bénéficierez d'une franchise de la part de l'organisme collecteur "ECO-FOLIO", au-delà l'éco-distribution s'élève à 37 euros par tonne en 2010 (ceci concerne les papiers émis en 2009).

L'adhésion à "Eco-Folio" coûte 75 euros pour une association utilisant ou distribuant moins de 5 tonnes, le barème est progressif jusqu'à 150 tonnes et plus.

Il s'agit d'une obligation légale, pour plus de renseignements consultez : www.ecofolio.fr ou www.francegenerosites.org
Alors bon courage chers bénévoles!!!!!!

2009 : DANS LE RÉTRO

Ce 1^{er} janvier 2010 est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée, voire de la décennie écoulée et de faire des projets. Si la presse nationale ne manquera de faire des rétrospectives intéressantes (que reste-t-il de ces années ?), l'examen de la décennie départementale permet-il d'extrapoler l'avenir de la prochaine ? C'est peu probable, trop d'incertitudes planant sur l'horizon de la « petite couronne ».

EVOLUTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE :

N'oubliez pas de suivre l'évolution de la Convention Collective ! En constante évolution, certains avenants prochainement signés impacteront directement la rémunération de vos salariés.

Depuis fin novembre 2008, une prime d'ancienneté doit-être versée à tous vos salariés ayant au moins deux ans d'ancienneté au 26 novembre 2008. Celle-ci est actuellement d'un montant de 15,09 € : 1% du Salaire Minimum Conventionnel (SMC) du groupe 3, soit 1% de (1281,25 € + 17,8 %) pour un temps plein (151,67 h).

Cette prime se calcule au prorata des heures du salarié. Ainsi si votre salarié, embauché le 1er septembre 2007, ne travaille que 15 heures par mois, il doit toucher chaque mois depuis septembre 2009 une prime d'ancienneté de $15,09 * 15 / 151,67$, soit 1,49 €. Ce montant est à rajouter au brut.

Mais attention, le montant de la prime va évoluer au 1^{er} janvier 2010 avec l'augmentation du SMC. Conformément à l'avenant 36 du 27 novembre, le SMIC va passer à 1294,06 € au 1er janvier 2010. Cela entraînera une augmentation de la prime de précarité à 15,24 € Conformément au même avenant,

« Le salaire brut total hors ancienneté de l'ensemble des salariés des groupes 1 à 6 doit augmenter au moins du montant figurant dans le tableau ci-dessous au prorata de leur temps de travail. »

Voici le tableau des augmentations :

	1^{er} janvier 2010
Groupe 1	13,45
Groupe 2	13,84
Groupe 3	15,09
Groupe 4	16,02
Groupe 5	17,94
Groupe 6	22,42

Pour les salariés des groupes 7 et 8, l'augmentation annuelle ne peut-être inférieure aux montants indiqués ci-dessous :

	1er janvier 2010
Groupe 7	320,31
Groupe 8	371,56

Ainsi un salarié (groupe 3) qui travaille 20 heures par mois pour 340 € brut mensuel, verra sa rémunération brute mensuelle augmentée de $(15,09 * 20) / 151,67 = 1,98$ € en Janvier 2010.

Attention, si vous comptez déjà augmenter votre salarié d'un montant supérieur au montant de l'augmentation obligatoire, il n'est pas besoin d'y rajouter le montant obligatoire. Par contre, si vous comptez l'augmenter moins, il faudra faire la différence pour atteindre le montant de l'augmentation obligatoire.

Pour plus d'informations : contactez le CRIB au 01.48.99.78.32

AUGMENTATION DU SMIC ET MODIFICATION DES ASSIETTES FORFAITAIRES AU 1^{er} JANVIER 2010 :

Pour rappel, les assiettes forfaitaires sont calculées en fonction du SMIC horaire en vigueur au 1er janvier de l'année considérée. Au 1^{er} janvier 2010, le SMIC horaire passe de 8,82 à 8,86 € soit 1.343,77 € brut mensuel pour 35 heures.

Voici le nouveau tableau des assiettes forfaitaires :

2010 (SMIC HORAIRE = 8,86 €)	
REMUNERATION MENSUELLE BRUTE	ASSIETTE DE COTISATION
Inférieur à 399 € <i>(45 SMIC)</i>	44 € <i>(5 SMIC)</i>
De 399 € à moins de 532 € <i>(45 et 60 SMIC)</i>	133 € <i>(15 SMIC)</i>
De 523 € à moins de 706 € <i>(60 et 80 SMIC)</i>	222 € <i>(25 SMIC)</i>
De 706 € à moins de 886 € <i>(80 et 100 SMIC)</i>	310 € <i>(35 SMIC)</i>
De 886 € à moins de 1019 € <i>(100 et 115 SMIC)</i>	443 € <i>(50 SMIC)</i>
Supérieure à 1019 € <i>(115 SMIC)</i>	Salaire brut -

Pour plus d'informations : contactez le CRIB au 01.48.99.78.32